

Résolution interpartis – Décision de BKW Energie SA de baisser le taux de rémunération de l'électricité produite de 63 % : un scandale !

Résolution interpartis adressée au Conseil d'administration de BKW
par son Président, Monsieur Urs Gasche
BKW Energie SA
Viktoriaplatz 2
3013 Bern

BKW Energie SA vient d'annoncer aux producteurs d'électricité une diminution de 11 à 4 centimes le kWh de la rétribution du courant, hors éventuelles garanties d'origine, dès le 1^{er} janvier 2017 (- 63% !). Ce sont notamment les propriétaires ne bénéficiant pas de la rétribution à prix coûtant (RPC) qui seront touchés.

Le développement des énergies renouvelables, dans le Canton du Jura en particulier, est ainsi freiné par cette diminution du tarif de reprise de l'électricité. En effet, les producteurs d'énergie verte voient leur installation ou leur projet d'installation devenir nettement moins intéressant, en raison notamment d'une rentabilité fortement diminuée.

Le Parlement jurassien tient à faire part de son indignation suite à la décision de BKW Energie SA de baisser le taux de rémunération de l'électricité produite. Cette décision est très dommageable pour le Canton du Jura et sa volonté affirmée de se passer de l'énergie nucléaire.

Le Parlement jurassien demande à BKW Energie SA de revenir sur sa décision et d'appliquer une politique de tarif de reprise du courant permettant la poursuite du développement des énergies renouvelables.

Responsable de la résolution :

Rosalie Beuret Siess, PS



Delémont, le 26 octobre 2016

Résolution interpartis – Décision de BKW Energie SA de baisser le taux de rémunération de l'électricité produite de 63 % : un scandale !

Groupe PS

M. Hahn - J. P. Hahn
V. Bourgeois
P. B. B. B.
N. B. B.
L. B. B.

Groupe Verts et CS-POP

Henner
W. Godard

Groupe PCSI

RECHART
SCHOTT
P. W. W.

Groupe PDC-JDC

C. M.
A. H.
J. P. P.
E. B.
F. C. B. H. J. M. L.
A. C. B.
C. M.

Groupe UDC

1150
G. B.
B. C.
L. W.

Groupe PLR

M. J. M.
S. J. B.
J. P. L.
H. B. H.